

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

DIRECTION FINANCIERE

N° 456 /2024

**ABROGATION DE LA
DECISION 214/2024**

**DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DE LA REGION SUD
- CONTRAT
« NOS TERRITOIRES
D'ABORD »**

**TRAVAUX DE
GEOOTHERMIE
DANS LE CADRE DE LA
CONSTRUCTION D'UN
GROUPE SCOLAIRE AU
COUDOULET**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 30 novembre 2021 ;

VU la délibération 477/2023 du Conseil Municipal d'Orange du 12 juin 2023 donnant délégations dudit Conseil Municipal au Maire ;

VU le Contrat Nos Territoires d'abord 2023-2028 adopté par délibération n° 2023-0632 en date du 26 octobre 2023 dans le cadre de l'axe intitulé « énergies renouvelables » ;

VU la décision n° 214/2024 concernant la demande de subvention pour le projet référencé auprès de la Région Sud dont le plan de financement a été modifié ;

CONSIDERANT que le projet de travaux de géothermie pour la construction du groupe scolaire du COUDOULET est éligible ;

CONSIDERANT qu'il convient de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la REGION SUD d'un montant de **232 147 € HT** représentant 64% du montant total des travaux ;

- DECIDE -

Article 1 : D'abroger la décision n° 214/2024 du 29 mars 2024 relative à la demande de subvention auprès de la Région Sud pour le projet cité en objet suite à la modification du plan de financement ;

Article 2 : De solliciter une subvention auprès de la REGION SUD d'un montant de **232 147 € HT** correspondant à 64 % du montant total des travaux s'élevant à **362 731 € HT**.

Article 3 : Le Maire et le Comptable public assignataire du SGC de Vaison La Romaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et publié au registre des décisions.

Article 5 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois.

Orange, le 17/06/2024



**Le Maire,
Yann BOMPARD**